



ASSOCIATION POUR LA CERTIFICATION DES MATÉRIAUX ISOLANTS

ASSOCIATION DÉCLARÉE (LOI DU 1ER JUILLET 1901) ORGANISME CERTIFICATEUR DÉCLARÉ (LOI 94-442 DU 3 JUIN 1994)

CSTB - LNE



ACCREDITATION
N°5-0019
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRACT.FR

Édition 5

CERTIFICAT ACERMI

N° 07/D/18/474

Licence n° 07/D/18/474

En application des Règles Générales du Certificat de produit ACERMI et du Règlement Technique de la Certification des matériaux isolants thermiques,

la société :

Raison sociale : **SAINT GOBAIN ISOVER**

Company :

Siège social : **Les Miroirs - 92096 PARIS La Défense - France**

Head Office :

est autorisée à apposer la marque ACERMI sur le produit isolant, sur les emballages et sur tout document concernant directement le produit désigné sous la référence commerciale

COMBLISSIMO - FLOCOLENE

et fabriqué par l'usine de : **ORANGE (84)**

Production plant :

avec les caractéristiques certifiées figurant en page 2 du présent certificat.

Certified characteristics are given in page 2.

Ce certificat atteste que ce produit et le système qualité mis en œuvre pour sa fabrication font respectivement l'objet d'essais de conformité et d'audits périodiques avec prélèvement d'échantillons pour essais, suivant les spécifications définies par le Règlement Technique.

This licence, delivered under the ACERMI Technical Regulations, certifies that the products and the relevant quality system are respectively submitted to tests of conformity and periodical audits with sampling for tests, according to the specifications of the Technical Regulations.

Ce certificat a été délivré le 1^{er} janvier 2012 et, sauf décision ultérieure à la présente certification, due en particulier à une modification du produit ou du système qualité mis en place, est valable jusqu'au 31 décembre 2014.

This certificate was issued on January 1st, 2012 and is valid until December 31th, 2014, except new decision due to a modification in the product or in the implemented quality system.

Pour le Président
B. DELCAMBRE

C. BALOCHE

Pour le Secrétaire
J.L. LAURENT

L. DAGALLIER

La validité du certificat peut être vérifiée en consultant la base de données sur le site www.acermi.com

Renouvellement du certificat n° 07/D/18/474 Édition 4, délivré le 1^{er} décembre 2011

Renewal of certificate n° 07/D/18/474 Edition 4, issued on December 1st, 2011



CARACTERISTIQUES CERTIFIÉES

Certified properties

CERTIFICAT ACERMI

N° 07/D/18/474

Licence n° 07/D/18/474

CONDUCTIVITÉ THERMIQUE CERTIFIÉE

Certified thermal conductivity

Résistance thermique R (m ² .K/W)	Epaisseur minimale (mm)	Pouvoir couvrant minimal (kg/m ²)	Nombre minimal de sacs pour 100 m ²
4,00	185	2,15	12,4
4,50	205	2,40	13,9
5,00	230	2,70	15,5
5,50	255	2,95	17
6,00	275	3,20	18,6
6,50	300	3,50	20,1
7,00	320	3,75	21,6
7,50	345	4,00	23,2
8,00	370	4,30	24,7
8,50	390	4,55	26,3
9,00	415	4,80	27,8
9,50	435	5,10	29,3
10,00	460	5,35	30,9

La résistance thermique certifiée R ne peut être obtenue qu'en respectant impérativement à la fois l'épaisseur et le nombre minimal de sacs pour 100 m² de surface couverte de plancher de combles ainsi que les prescriptions figurant dans l'Avis Technique du procédé en cours de validité (liste des AT disponible sur le site www.cstb.fr).

- **Classe A1**